

## Faire entendre les entreprises artisanales dans les instances de normalisation

Les normes et DTU sont des documents de référence pour la mise en œuvre sur lesquels s'appuient tous les experts. Désireuse de faire prendre en compte les besoins spécifiques des entreprises artisanales et la réalité du terrain, l'UNA Charpente Menuiserie Agencement s'investit fortement dans la création ou révision des DTU. Elle a ainsi travaillé à la révision ou création des DTU et normes suivantes :

- Le DTU 31.3 « Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois »
- Le DTU 36.5 « Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures »
- Le DTU 51.4 « Platelages extérieurs en bois »
- La norme « Lames de platelages extérieurs en bois »
- La norme « Charpente taillée »
- La commission de normalisation du DTU 31.2 relative aux « charpentes en bois assemblées par connecteurs métalliques ou goussets » a pour mission la révision du DTU. L'achèvement des travaux est prévu pour fin 2008.

## La formation continue : une valeur ajoutée pour votre entreprise !

Vous voulez :

- renforcer votre compétitivité
- répondre aux évolutions du marché
- élargir vos compétences et vous positionner sur de nouveaux marchés
- recruter de nouveaux salariés
- mettre en avant les avantages sociaux de votre entreprise

Des formations adaptées sont à votre disposition !

Votre CAPEB départementale assure un service de proximité. Elle répondra au mieux à vos besoins de formation, après étude personnalisée de votre situation. Contactez-la !

## Eurocode 5 : un manuel simplifié pour aider les entreprises

Les Eurocodes, normes européennes de conception et de calcul, font référence pour la conception des structures de bâtiments. L'Eurocode 5 « Calcul des structures en bois », concerne les entreprises de charpente.

L'UNA Charpente Menuiserie Agencement a décidé (en collaboration avec le FCBA) d'élaborer un document d'accompagnement, le « manuel simplifié », pour aider les entreprises à la bonne compréhension de ce texte.

Ce manuel permet notamment, grâce à des fiches de calcul, d'obtenir le dimensionnement des structures, conformément aux exigences de l'Eurocode 5.



Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

2, rue Béranger - 75140 Paris cedex 03  
Tél. 01 53 60 50 00 - Fax 01 45 82 49 10  
capeb@capeb.fr / www.capeb.fr



ED Conception - OBFA Communication / 01\_40\_92\_27\_27

ARTISANS DU BÂTIMENT  
Questions d'actualité

Charpente  
Menuiserie  
Agencement



# Les UNA de la CAPEB

A la CAPEB, tous les métiers du bâtiment sont représentés dans les 8 Unions Nationales Artisanales :



*Charpente-Menuiserie-Agencement*



*Couverture-Plomberie-Chauffage*



*Equipement Electrique et Electronique*



*Maçonnerie-Carrelage*



*Métiers de la Pierre*



*Métiers et Techniques du Plâtre*



*Peinture-Vitrierie-Revêtements*



*Serrurerie-Métallerie*

## Les UNA

- élaborent et mettent en œuvre une politique professionnelle au sein de la filière
- assurent la promotion et la représentation des métiers
- diffusent l'information professionnelle dans les structures locales
- travaillent à la prospective professionnelle et à la conquête des marchés



## Les priorités de l'UNA Charpente- Menuiserie-Agencement

- Défendre et promouvoir les artisans du bois dans la construction
- S'investir fortement dans la formation initiale et continue
- Suivre et agir sur la réglementation technique des professions du bois
- Apporter aux entreprises des informations sur la réglementation professionnelle
- S'engager dans des démarches de qualité accessibles aux entreprises artisanales

## Maison individuelle : binôme architectes/artisans

Les architectes et les artisans sont des interlocuteurs privilégiés des ménages souhaitant faire construire leur maison individuelle. C'est pourquoi la CAPEB, l'UNSAFA, AFAQ AFNOR Certification et Cequami ont signé un accord pour l'expérimentation d'une marque NF spécifique aux maisons individuelles conçues par les architectes et construites par les artisans. Cette marque NF porterait à la fois sur la performance de l'ouvrage, l'organisation des acteurs et l'engagement de service. **Objectif : permettre aux entreprises de valoriser leurs compétences auprès des clients.**

Pour les professionnels du bois, cette démarche est particulièrement opportune alors que le marché de la maison à ossature bois est en plein essor. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre CAPEB.

## Marquage CE des fenêtres : une solution adaptée aux entreprises artisanales

Le marquage CE des fenêtres, applicable depuis février 2007, devient obligatoire en février 2009. A cette date, les fabricants (industriels, PME ou artisans) ne pourront mettre sur le marché que des fenêtres et des portes marquées CE.

Le marquage CE des fenêtres exige des essais initiaux dont le coût varie de 20 000 à 40 000 €. Ils doivent être accompagnés par un contrôle continu de la fabrication du produit. Ces procédures, conçues pour des productions industrielles en série sont totalement inadaptées aux entreprises fabricant des produits sur mesure à l'unité ou en quantités réduites (non en série) ; Et ces coûts sont totalement disproportionnés lorsqu'il s'agit d'unités fabriquées sur mesure.

La CAPEB s'est positionnée pour que le marquage CE des menuiseries extérieures ne soit pas un frein aux marchés des entreprises artisanales et qu'elles puissent continuer de fabriquer des fenêtres avec un marquage CE qui leur soit accessible.

Elle a pesé sur l'élaboration de la norme NF EN 14351-1, relative à la fabrication des portes et des fenêtres, afin qu'elle prenne en compte une solution de marquage CE simplifiée, accessible aux entreprises artisanales : le système de « reconnaissance en cascade » des essais de type exigés (cascading). Ce dispositif permet aux petites entreprises de reprendre à leur compte des essais initiaux réalisés par un industriel, et de fabriquer ainsi des fenêtres marquées CE sans avoir à supporter le coût des essais initiaux.

Aujourd'hui, l'UNA Charpente Menuiserie Agencement CAPEB collabore à la révision de la norme NF EN 14351-1 afin qu'elle intègre nommément la solution du cascading. Elle réfléchit également à compléter cette première solution par d'autres formules afin que les entreprises artisanales aient, à terme, le choix de la méthode qui leur convient le mieux.

